

Amplifier les transitions de l'agriculture bretonne

La Région Bretagne lance à la rentrée un nouveau dispositif : Agri'Invest

Première région agricole de France, la Bretagne joue un rôle important dans la souveraineté alimentaire de l'Europe. La Région, qui fait du soutien à la transition agro-écologique et au renouvellement des générations une priorité, aide à travers différents dispositifs les exploitations agricoles. Parmi ceux-ci, en remplacement des plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA), la collectivité lance, dès la rentrée, Agri'Invest, un nouveau dispositif centré sur l'accompagnement des transitions et la modernisation des exploitations agricoles. Son but : permettre à l'agriculture bretonne de rester compétitive, tout en adaptant ses usages à travers la transition agroécologique, améliorer les conditions de travail et attirer une nouvelle génération d'agriculteurs et d'agricultrices.

« Tout doit être mis en place pour permettre le renouvellement des générations. L'agriculture bretonne en dépend : dans les 10 prochaines années, près d'un agriculteur sur deux partira à la retraite. Il faut prendre tous les sujets à bras-le-corps : attractivité des métiers, disponibilité du foncier, formation, accompagnement, transitions agro-écologiques. Agri'Invest contribue à cet effort nécessaire pour que la Bretagne reste la région du bien manger pour tous. »

Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne

Le dispositif Agri'Invest s'inscrit dans le cadre de la programmation 2023-2027 du fonds européen FEADER, en déclinaison du Plan Stratégique National, élaboré par l'État. Dans un contexte global de transition, **l'agriculture bretonne est au carrefour de nombreux enjeux.**

Grâce au soutien de la Région Bretagne, l'objectif est de permettre aux agriculteurs d'améliorer leur impact sur le climat, la ressource en eau et la biodiversité, de se moderniser, d'améliorer le bien-être animal, les conditions de travail sur les exploitations agricoles et de favoriser la diversification et les investissements collectifs.

Différence majeure avec le PCAEA, Agri'Invest introduit la **notion de contrat de transition agro-écologique**. Ce contrat devient une condition d'accès et une grille de sélection aux investissements productifs et de transformation à la ferme pour aider les agriculteurs à valoriser leurs démarches de transition dans trois domaines : réduction de leur impact sur l'eau, le climat et la biodiversité.

Quatre dispositifs d'aide en un

Le dispositif Agri'Invest soutiendra **4 grands types d'investissements**, dont certains seront déclinés en appels à projets.

- **Les investissements résilients**, soutenus à hauteur de 40 %, dans du matériel ou des équipements en faveur du climat et de la biodiversité d'une part, et ceux préservant la ressource en eau, d'autre part ;
- **Les investissements productifs**, supérieurs à 15 000 €, seront aidés à hauteur de 25 % (avec un bonus de 15 % pour les jeunes agriculteurs et pour l'agriculture bio et de 10 % pour les filières à enjeu de pérennité). **Les bénéficiaires devront valider un contrat de transition agro-écologique.**

De nombreux investissements sont éligibles : construction de bâtiments neufs pour les filières végétales, les ruminants et les apiculteurs, aménagements intérieurs et extérieurs, équipements de traite, apicoles, de gestion des effluents, de manipulation des animaux, pour le bien-être animal, équipements d'ergonomie au travail ;

- **Les investissements de transformation et la vente à la ferme.** Les agriculteurs pourront être aidés à hauteur de 25 % (avec un bonus de 15% pour les JA et Bio ainsi que les collectifs et de 10% pour les filières à enjeu de pérennité). Les dépenses éligibles sont la **construction de bâtiments neufs pour la transformation ou vente à la ferme et l'équipement de ces bâtiments.**
- **Les investissements biosécurité des filières volailles**, permettant notamment de lutter contre les épizooties: alimentation et qualité de l'air, lutte contre la faune sauvage, nettoyage, aménagement des extérieurs, accès contrôlé à l'élevage...

Pour **Arnaud Lécuyer**, Vice-président de la Région en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'alimentation, le dispositif **Agri'Invest constitue « une nouvelle étape dans l'accompagnement des agriculteurs. Ils s'engagent déjà dans les transitions agro-écologiques. Nous allons les aider à aller plus loin, à devenir encore plus résilients, encore moins dépendants du carbone, pour améliorer encore plus les conditions de travail afin qu'ils puissent continuer de jouer leur rôle dans la souveraineté alimentaire du pays et du continent. »**

Le dispositif Agri'invest est financé par le fonds européen FEADER, à hauteur de 49 M€, et par la Région, pour 32 M€, sur les cinq prochaines années.

Informations sur bretagne.bzh, rubrique [Aides et Ressources](#)

SERVICE PRESSE

02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Aymery Bot (07 50 12 41 30) | Sébastien Jédor (06 22 49 94 69)

www.bretagne.bzh/espace-presse | [@bretagne_presse](#)